

Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 octobre 2009 de Mmes Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre rapidement les mesures les plus adéquates (achat direct de lait aux producteurs, installation de distributeurs de lait, etc.) visant à maintenir la production locale de lait;
- d'octroyer une autorisation d'utilisation du domaine public municipal pour les producteurs genevois qui souhaitent y vendre leur lait durant toute la durée de la grève;
- de soutenir la demande des paysans d'attribuer la gestion de la production de lait aux producteurs et non à l'ensemble de la filière laitière.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2005, la Ville a accordé son soutien à la « Plateforme pour une agriculture socialement durable », dont certains des objectifs sont de favoriser le développement d'une agriculture de proximité, rechercher des alternatives à l'actuelle logique de concurrence effrénée (entre producteur/trice-s, régions, pays) et défendre le principe de souveraineté alimentaire.

Le Conseil administratif réaffirme aujourd'hui son soutien à ces objectifs. Il veille ainsi à explorer toutes les pistes d'actions politiques possibles permettant de favoriser une agriculture de proximité, écologiquement et socialement responsable.

Cela implique de promouvoir et soutenir les produits locaux de qualité, respectueux de l'environnement, rémunérés équitablement, permettant de maintenir la diversité alimentaire régionale et les emplois dans le domaine agricole.

Depuis le dépôt de la motion M-883, la Délégation à l'Agenda 21 a exploré des pistes possibles pour agir en ce sens. Une réflexion a été menée avec les acteur/trice-s concerné-e-s sur deux axes d'action : l'approvisionnement par les collectivités publiques de produits locaux et la mise en place de réseaux de distribution parallèle au marché (vente directe), notamment pour le lait.

Il est utile de rappeler que le contexte actuel limite le champ des possibilités d'action. La logique de marché exerce une pression extrêmement forte sur les prix. La concurrence qui en découle rend complexe l'instauration de prix rémunérateurs, y compris pour les collectivités publiques qui sont soumises à des budgets restreints et à des normes légales sur les marchés publics. Des questions de régulation du marché et d'intervention étatique dépassant largement le champ d'action du municipal entrent donc en considération.

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif répond : En ce qui concerne les mesures à prendre pour maintenir la production de lait :

a) Sur le plan des collectivités publiques

- Comme au niveau cantonal (par exemple aux HUG), le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports met actuellement en place un système d'approvisionnement en produits locaux pour les établissements scolaires et crèches de la Ville. Ces produits sont labellisés « Genève Région Terre Avenir (GRTA) ». Parmi ces produits, on trouve le lait genevois (en outre de 10 litres). Le surcoût engendré par des menus GRTA a été évalué à 1 frs. Le Conseil administratif veillera à la mise en œuvre de ce projet.
- A noter toutefois que le lait labellisé GRTA garantit la proximité et la qualité mais que son prix reste soumis aux fluctuations du marché et que, pour cette raison, il n'est pas en mesure d'assurer une rémunération équitable aux producteurs. Il appartient dès lors aux collectivités publiques (Ville et Canton) d'afficher la volonté d'acheter du lait à un prix équitable et d'en assumer les conséquences budgétaires.

b) Sur le plan d'un réseau de vente directe parallèle

Des pistes ont été étudiées avec des associations de producteur/trice-s ou de consommateur/trice-s de l'agriculture contractuelle de proximité. Des propositions ont été formulées par celles-ci. Elles sont actuellement évaluées par le DFL :

- Un soutien financier et logistique de la Ville, ainsi qu'une mise à disposition de locaux à bas prix, pour mettre en place un réseau de distribution de vente directe de lait pasteurisé et autres produits locaux : magasins de proximité autogérés dans certains lieux d'habitats collectifs (coopératives par exemple), lieu de stockage en Ville, et éventuellement création d'un magasin du Terroir au centre-ville;
- L'intégration de produits laitiers dans les paniers livrés par les réseaux de distribution à domicile de produits du terroir ;
- L'installation de distributeurs de lait local pasteurisé dans les quartiers de la Ville.

La Ville pourrait soutenir la mise en œuvre de ce réseau de vente directe en octroyant des subventions nécessaires, en attribuant des locaux à des loyers abordables et en offrant l'infrastructure nécessaire, ainsi que la communication liée.

En complément de cette politique de soutien de la filière lait par les achats publics et l'aide à la distribution, la Ville s'engage au travers d'actions concrètes à promouvoir une agriculture durable et de proximité. Il s'agit pour le Conseil Administratif de tenir compte des aspects sanitaires et environnementaux, de contribuer à la diversité et au développement du tissu économique genevois et de favoriser des conditions équitables de production.

Concernant l'utilisation du domaine public pour les producteur/trice-s genevois-e-s qui souhaitent vendre leur lait de grève, une autorisation a été délivrée par les services du Département de l'environnement urbain et de la sécurité en novembre 2009.

En conclusion, si une réponse globale à la crise de la production laitière relève essentiellement de l'échelon politique national, le Conseil administratif entend mettre en œuvre toutes les mesures à sa disposition pour l'enrayer au niveau local.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF	
Le Directeur général :	La conseillère administrative:
Jacques Moret	Sandrine Salerno

Le 10 mars 2010.

